

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 105/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**AJOUT D'UN RAPPORT
COMPLEMENTAIRE A
L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le **19 NOVEMBRE 2019** .

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE- M. PREVOT- M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un
rapport complémentaire à l'ordre du jour intitulé :

- "Création d'une commission de délégation de service public et
élection de ses membres".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 106/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET
FINANCES – OUVERTURE DE
CREDITS SUR LE BUDGET
ANNEXE DE L'EAU.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE- M. PREVOT- M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions Budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Pour rappel et considérant demande du Trésor public qui a relevé des discordances sur les amortissements entre la balance et l'actif, (les articles comptables utilisés par la ville et par le trésor public n'étaient pas les mêmes), une délibération a été prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 Septembre 2019.

- Vu l'avis favorable de la commission des Finances,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les régularisations suivantes ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération N°084-2019 du 16 Septembre 2019.

Dépenses d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281561 "Service de distribution Eau "	+ 2058.00 €
Recettes d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281311 " Bâtiment d'exploitation "	+ 2058.00 €
Dépenses d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 2058.00 €
Recettes d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
7811 "Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 2058.00 €
 Dépenses d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281561 "Service de distribution Eau"	+ 182.26 €
Recettes d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281531 "Réseau d'adduction d'eau"	+ 182.26 €
Dépenses d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 182.26 €
Recettes d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
7811 "Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 182.26 €
 Dépenses d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281561 "Service de distribution Eau "	+ 8.20 €
Recettes d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281531 "Réseau d'adduction d'eau "	+ 8.20 €
Dépenses d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 8.20 €
Recettes d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
7811 "Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 8.20 €
 Dépenses d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281561 "Service de distribution Eau"	+ 3323.58 €
Recettes d'ordre chapitre 040 INVESTISSEMENT :	
281531 "Réseau d'adduction d'eau"	+ 3323.58 €
Dépenses d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 3323.58 €
Recettes d'ordre chapitre 042 FONCTIONNEMENT :	
7811 "Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles"	+ 3323.58 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 107/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**FINANCES – ENCAISSEMENT
DE REMBOURSEMENTS
SUITE A DEGRADATIONS SUR
DES BIENS COMMUNAUX.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE –
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT – Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE– M. PREVOT– M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que certains dommages causés par des particuliers ou
des entreprises ne font pas l'objet d'une déclaration de sinistre
auprès des assurances mais d'un arrangement à l'amiable entre les
parties.
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'encaissement des chèques remis à cette occasion et
correspondant au montant des réparations de sinistres.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 108/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET
FINANCES – ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE :
Association NIPPON KEMPO

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE - M. PREVOT - M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'OMS,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **500,00 €** à l'association **Nippon Kempo**, pour l'achat de sweat-shirt portant le logo OMS et Ville de Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 109/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE
DEMARRAGE Association
ASVB.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE- M. PREVOT- M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports,
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (non-participation au vote de M. STEIMER),

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de démarrage de **300,00 €** à l'Association Sportive des Vétérans de Baccarat (ASVB).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 110/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE - M. PREVOT - M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.2.2 Autres taxes et redevances

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Comme le prévoit l'article 1382 G le Code Général des Impôts : "Les Collectivité territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, exonérer, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui leur revient, les parties d'une installation hydroélectrique destinées à la préservation de la biodiversité et de la continuité écologique".

- Considérant que M. BOUCHOT, propriétaire de la centrale hydroélectrique, peut prétendre à cette exonération de la Taxe Foncière uniquement pour la partie "passe à poissons" étant entendu que la « passe » ne lui rapporte aucun subside financier.

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'exonérer de la Taxe Foncière la Centrale Hydroélectrique, pour la partie "passe à poissons", appartenant à M. BOUCHOT.

(La CCTLB pourra être amenée à délibérer également sur ce point si elle le souhaite).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

OBJET
EXONERATION TAXE
FONCIERE – CENTRALE
HYDROELECTRIQUE (PASSE
A POISSONS)

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 111/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET
CONVENTION DE MAITRISE
D'OUVRAGE DELEGUEE
ENTRE LA COMMUNE DE
BACCARAT ET LA CCTLB
CONCERNANT LA RUE DES
BINGOTTES (Partie basse)

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE- M. PREVOT- M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCLTB) et la commune de BACCARAT veulent respectivement réaliser une réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et de voirie sur la rue des Bingottes (partie basse) à Baccarat.

Il est précisé que la CCTLB assurera la maîtrise d'ouvrage en étroite collaboration avec la commune de Baccarat. Ce partenariat doit permettre de minimiser les coûts de gestion, un seul marché public par exemple.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la rue des Bingottes (partie basse) entre la Commune de Baccarat et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et ensuite à procéder à la liquidation financière de cette dernière,
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 112/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**URBANISME – ACQUISITION
IMMOBILIERE ANCIEN SITE
COMMERCIAL LIDL SITUE 26
RUE HUMBEPAIRE (3 LOTS).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE –
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT – Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE– M. PREVOT– M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE **3.1 Acquisition**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une acquisition foncière d'un terrain bâti situé 26 rue HUMBEPAIRE à BACCARAT (site de l'ancien LIDL) est envisagée par la Commune. Parcelle cadastrée section AL n° 396 d'une surface d'environ 4000 m².

Le bien immobilier est en copropriété divisée en 3 lots.

A la suite de plusieurs échanges avec la société LIDL, celle-ci nous a fait parvenir, par courriel du 19 août 2019, une offre de vente du bien immobilier au prix de 100 000 € HT.

- Considérant que M. le Maire a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour l'acquisition et le portage foncier de ce site.

L'E.P.F.L. est compétent pour réaliser, pour le compte de ses membres ou toute personne publique, toute acquisition foncière et immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement, conformément à certaines dispositions du code de l'urbanisme.

Etant donné que le prochain bureau de l'E.P.F.L. n'aura lieu qu'au mois de février 2020 et que la société LIDL exige la signature d'une promesse de vente avant le 30 novembre 2019, M. le Maire propose de signer un compromis de vente entre la Ville de BACCARAT et la société LIDL en prévoyant une clause de substitution au profit de l'E.P.F.L.

M. le Maire rappelle que s'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000€, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition des trois lots du bien immobilier, situé 26 rue Humbépaire, d'une contenance de 4000 m², cadastré section AL n° 396, au prix de 100 000€ HT. Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune.
- **DONNE** son accord sur la possibilité de mise en œuvre d'une clause de substitution au profit de l'E.P.F.L. pour l'acquisition de ce bien, dans la mesure où une opération foncière serait menée avec cette dernière.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à l'acquisition, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 113/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**URBANISME –
DECLASSEMENT D'UNE VOIE
COMMUNALE DANS LE
DOMAINE PUBLIC NON
ROUTIER POUR PERMETTRE
L'AMENAGEMENT D'UN
PARVIS SUR LE DEVANT DE
LA FUTURE MEDIATHEQUE
INTERCOMMUNALE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE –
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT – Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE– M. PREVOT– M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Dans le cadre des travaux de construction de la future médiathèque intercommunale en cours d'achèvement, les élus communautaires souhaitent aménager un parvis sur le devant de la médiathèque, en lieu de place d'une portion de voie communale, située au bord de la place du Général De Gaulle.

Les usagers de la future médiathèque pourront ainsi venir et sortir du bâtiment sur un espace plus grand, sécurisé et végétalisé, avec l'installation de nouveaux candélabres d'éclairage public.

Considérant que l'opération envisagée portera atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par ladite voie communale, son déclassement dans le domaine public non-routier est un préalable obligatoire.

Conformément au Code des relations entre le public et l'administration (articles L.134-1 et R.134-5 et suivants) et au Code de la voirie routière (article R.141-3), une enquête publique a été organisée par arrêté du Maire en date du 20 août 2019. Elle s'est déroulée du mardi 10 au vendredi 27 septembre 2019.

Dans ses conclusions, M. Patrick GRANGE-NICOT, commissaire enquêteur, émet un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de déclassement de ladite voie communale dans le domaine public non-routier pour permettre l'aménagement d'un parvis de la future médiathèque intercommunale, avec la recommandation suivante :
« Etre attentif à la circulation des véhicules au débouché de la rue du moulin de Deneuvre sur l'Avenue de Lachapelle ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE du déclassement de ladite voie communale située entre la médiathèque et la Place du Général De Gaulle dans le domaine public non-routier.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 114/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET
URBANISME –
AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UN
PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE LA COMMUNE ET LA
SOCIETE SFR FIBRE SAS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE –
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT – Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE– M. PREVOT– M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2 .DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- **CONSIDERANT** que la Commune et la société TDF aux droits de laquelle vient la société SFR FIBRE SAS – dénommée précédemment NUMERICABLE - ont conclu le 13 mai 1992 une convention relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau câblé modifiée par quatre avenants,
- **CONSIDERANT** que cette convention est arrivée à échéance,
- **CONSIDERANT** qu'en raison de l'évolution législative opérée par les dispositions de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 et du déploiement du FttH par le réseau d'initiative publique, la Commune a été amenée à s'interroger sur le devenir du réseau,
- **CONSIDERANT** que les dispositions de cette convention prévoient une remise à la Commune du réseau câblé et l'ensemble des installations qui leur sont spécifiques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion d'un protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS ayant pour objet : la fin de la convention relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé avec la remise à la Commune à titre gratuit des biens constitutifs du réseau ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le projet de protocole.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la Commune, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 115/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET CONTROLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE- M. PREVOT- M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

L'arrêté préfectoral DDSIS N° 17-2488/2017 du 25 juillet 2017 portant approbation du règlement de défense extérieure contre l'incendie du SDIS 54 a rendu obligatoire l'élaboration d'un arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.).

Cet arrêté a pour objet d'identifier les risques sur la commune et de faire l'inventaire des points d'eau incendie (P.E.I.) du territoire.

Il appartient au conseil municipal d'organiser les contrôles techniques des P.E.I., à savoir la fréquence et leur mode, qui peuvent être soit réalisés en régie, soit confiés à une société privée. La périodicité des contrôles ne peut excéder 3 ans.

Actuellement, les contrôles fonctionnels (accessibilité, état et manœuvrabilité ...) tels que définis dans le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ainsi que le contrôle des débits et pression (débit à 1 bar, débit maximum et pression statique) sont réalisés par la société EAU DETECTION.

M. le Maire propose de continuer à confier la réalisation de ces contrôles à la société EAU DETECTION basée à GRANGES-AUMONTZEY (88640), de manière triennale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier les contrôles fonctionnels ainsi que les contrôles de débits de pression des P.E.I. à la société privée EAU DETECTION basée à GRANGES-AUMONTZEY (88640)
- **DECIDE** de réaliser ces contrôles dans son intégralité de manière triennale et ce, à compter de l'année 2020.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 116/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES –
MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE –
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT – Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE– M. PREVOT– M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis du Comité Technique réuni le 15 Octobre 2019,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des
missions assurées et des nécessités des services, de modifier le
tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal au 30 novembre 2019.
- Ouverture d'un poste de technicien au 1^{er} décembre 2019.
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 30 novembre 2019.
- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} décembre 2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 117/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**SDAA54 – DEMANDES
D'ENTREE ET DE SORTIE DU
SYNDICAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN - M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE - M. PREVOT - M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5.2 Fonctionnement des assemblées.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,
- Vu les statuts du SDAA 54,
- Vu la délibération N°14-2019 du SDAA 54 du 18 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** Les demandes d'entrées du SDAA 54 de :

- o La **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU SANON** pour son périmètre entier
- o La Commune d'**HAMONVILLE**.

- **ACCEPTE** Les demandes de sortie du SDAA 54 de :

- o La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT** pour son périmètre de substitution (Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Flin, Fontenoy-la-joûte, Franconville, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Lachapelle, Lamath, Magnières, Merviller, Moyen, Pettonville, Thiaville-sur-Meurthe, Vacqueville, Vallois, Vathiménil, Veney).
- o La **COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON**
- o La **COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE** pour son périmètre de substitution (Bratte, Moivron, Villers-les-Moivrons).
- o La Commune de **FENNEVILLER**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 118/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**CREATION D'UNE
COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC ET ELECTION DE SES
MEMBRES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **19 NOVEMBRE 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX - Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER
Mme CHASSAIN - M. THIERY - M. STEIMER - Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD - M. COUDRAY - Mme LAURENT - Mme COSSART -
M. FRANCOIS - M. MOUGIN - M. VIRLOUVET - M. MANGEMATIN -
M. BANNEROT - Mme TIHA.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
Mme MARECHAL à M. BANNEROT - M. VANOT à M. LINDER - Mme DIEZ
à M. MOUGIN - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE- M. PREVOT- M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération n°063/2019 du 20 mai 2019, le conseil municipal a autorisé le recours au contrat de concession de service public pour le service de fourrière automobile sur la commune de Baccarat et a approuvé le lancement d'une procédure simplifiée de contrat de concession de service public local sur la base de caractéristiques définies dans la délibération précitée.

La procédure a été lancée le 22 octobre 2019.

Désormais, il convient d'engager la suite de la procédure.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public en vue de la concession de service public de la fourrière automobile municipale de Baccarat;

Considérant qu'il convient de désigner les membres suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, de la commission de délégation de service public en vue de la concession de service public de la fourrière automobile municipale de Baccarat ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;

Considérant qu'il convient de fixer les règles de fonctionnement de la dite commission,

Il est procédé à l'élection de la commission de délégation de service public.

En application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

LISTE 1 –

PRESIDENT : GEX Christian

MEMBRES TITULAIRES :

- 1- COUDRAY Yvette
- 2- CHASSAIN Isabelle
- 3- LINDER Claude
- 4- CAREL Jocelyne
- 5- MARULAZ Florent

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1 – COUDRAY Jean
- 2- FRANCOIS Gérard
- 3- VANOT Guillaume
- 4- LAURENT Jacqueline
- 5- VAUDEVILLE Sabrina

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Règles de remplacement des membres de la commission de délégation de service public :

A propos de la commission de délégation de service public, aucune indication ne figure dans le code de la commande publique. Les dispositions la concernant sont prévues dans le code général des collectivités territoriales (articles L.1411-5 et suivants). Les textes en vigueur sont toutefois muets quant à la procédure à mettre en œuvre dans le cas de la démission d'un membre.

Il convient de fixer des règles concernant le remplacement des membres (démission ou décès) dans la présente délibération.

En cas de démission d'un membre titulaire, il est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

A défaut de pourvoir au poste de suppléant, il est pourvu à son remplacement par l'élection d'un nouveau membre, par délibération au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Cette élection sera nécessaire en cas de pluralité de candidat. A défaut, la nomination prendra effet en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer la commission de délégation de service public (DSP) pour la fourrière automobile municipale ;
- **CONSTATE** qu'une seule liste est déposée.
- **DECIDE**, après enregistrement des candidatures, de procéder à un vote à main levée.
- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission de DSP pour la fourrière automobile municipale de Baccarat, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les résultats du vote sont les suivants : nombre de votants : 23 votants

Suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus pour la liste 1 : 23, soit 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants

Sont déclaré élus :

PRESIDENT : GEX Christian

MEMBRES TITULAIRES :

- 1- COUDRAY Yvette
- 2- CHASSAIN Isabelle
- 3- LINDER Claude
- 4- CAREL Jocelyne
- 5- MARULAZ Florent

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1- COUDRAY Jean
- 2- FRANCOIS Gérard
- 3- VANOT Guillaume
- 4- LAURENT Jacqueline
- 5- VAUDEVILLE Sabrina

- **APPROUVE** les règles de remplacements des membres conformément aux dispositions inscrites dans la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président de la commission à signer tout document afférent à la délégation de service public pour la fourrière municipale de Baccarat et à engager les dépenses liées à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX